



Retenue sur les prestations rsa

Par **Philippelag**, le **26/10/2022** à **06:13**

Bonjour,

Voilà 3 mois déjà que la CAF me retient la somme de 49€, de soi-disant trop perçu au niveau de mon soutien familial. La somme réclamé au total et de 2700 €. Je vie seul avec mon fils depuis 2012. la juge aux affaires familiales m'en avait confié la garde la mère de mon fils ne payez pas de pension alimentaire donc c'est la CAF qui payée. Mais voilà la CAF m'a envoyé un courrier comme quoi la mère de mon fils était solvable et me demander de saisir le juge pour une nouvelle notification. Ce que je fais bien sûr mais la mère de mon fils n'a jamais été retiré les courriers recommandés du tribunal et n'a donc jamais répondu à aucune convocation. Je l'ai expliqué clairement à la CAF . Mais pour eux il s'agit d'un trop perçu et c'est à moi qu'il retient de cette somme. J'aurais souhaité le remboursement de tout ceci et faire annuler cette dête qui pour moi est injuste vu qu'une décision judiciaire avait déjà été rendu auparavant Pouvez-vous me conseiller s'il vous plaît. Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **26/10/2022** à **08:52**

Bonjour

Vous pourriez tenter votre chance auprès du médiateur de la CAF.

Par **Philippelag**, le **26/10/2022** à **09:10**

Bonjour et merci de votre réponse je vais tenter ma chance de ce côté-là cordialement